

Une voix: Trop importante pour être adoptée, n'est-ce pas!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'en reviens à mon premier argument. Je suis fermement d'avis qu'il y a des moments où nous devons répartir le temps de cette Chambre, organiser nos travaux, et accomplir notre travail. Mais il me semble, monsieur, que nous avons prouvé au cours des années que cela peut être fait dans la compréhension et dans la concorde. Je dirai que, même dans le cas de ce bill important et hautement controversé, les leaders de la Chambre se sont souvent mis d'accord à l'unanimité. Nous avons décidé du temps à consacrer à certains sujets. Ces accords ont été discrètement annoncés à la Chambre et approuvés. Je crois que nous aurions bien mieux fait de continuer dans cette voie et d'arriver à une conclusion du débat dans la compréhension et dans la concorde, et non pas poussés par le bâton brandi par le gouvernement. L'annonce que le président du Conseil privé a faite au cours de ses observations prouve la justesse de mon argument. Notre parti est heureux de ce que le gouvernement semble avoir l'intention d'améliorer au moyen d'amendements la situation des caisses de crédit et des coopératives. Quelle en est la raison?

M. Alexander: Voilà la question.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): La raison en est la libre discussion.

Des voix: Bravo.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): La libre discussion, à laquelle les membres de tous les partis à la Chambre ont participé. Je remercie les députés d'Essex (M. Whelan), de Gloucester (M. Breau), de Fort William (M. Badanai) et les autres ministériels qui ont participé au débat. Grâce à ce débat sans limite de temps de parole, nous avons pu présenter nos arguments d'une manière convaincante, le gouvernement a compris et le ministre vient de faire l'annonce souhaitée. Il fait signe que c'est lui. Il réclame le mérite de son acte et je le lui accorde.

Des voix: Il en a besoin.

L'hon. M. Lambert: Cela faisait partie du marché.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce genre de chose est possible lorsque le débat est libre. Mais à mon avis, à compter de maintenant, et jusqu'à six heures moins le quart mercredi, le débat en comité plénier ne sera pas libre. Nous ne ferons que tuer le temps. Le gouvernement ne cédera plus sur aucun point, et les membres de l'opposition ne pourront présenter les nombreux amendements qu'ils voulaient présenter, car le projet de loi a 707 pages, et il y a encore une foule d'articles et de paragraphes qui n'ont pas été examinés et qui ne seront pas abordés. Mais mercredi, à partir de six heures moins le quart, il nous va falloir nous prononcer sur chacun des quelque 100 amendements proposés par le ministre du Revenu national et sur bien des articles dont nous n'avons même pas encore parlé. Je n'appelle pas cela un débat libre. Ce n'est pas une manière convenable de traiter un projet de loi, et je rejette entièrement ce procédé.

J'affirme que nous, leaders des partis d'opposition à la Chambre, pouvons dire avec raison que nous avons collaboré de notre mieux avec le gouvernement. Je dois d'ailleurs reconnaître que le président du Conseil privé a fait un bon leader du gouvernement à la Chambre en ce sens qu'il n'a pas lésiné quand il s'est agi de collaborer. Les choses ont bien marché ici depuis deux ou trois ans.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

J'ignore pourquoi le leader du gouvernement veut changer cela et recourir à la manière forte pour cette mesure. Voilà la première chose que j'avais à dire, monsieur l'Orateur. C'est une mauvaise méthode. Il y en a une meilleure, et qui a réussi à maintes reprises. Je voudrais que la Chambre s'en tienne à la bonne méthode.

Le deuxième point que j'ai annoncé au début, c'est qu'incontestablement chaque fois qu'on en arrive à imposer la clôture, il en résulte du mécontentement. Nous l'avons déjà vu à la Chambre hier et aujourd'hui. Et cela risque de continuer. Dans ces conditions, nous ne voyons pas le Parlement sous son meilleur jour. Je n'ai rien contre la confrontation. Elle me plaît. Je n'ai rien contre les duels oratoires. Ils me plaisent, et j'aime les échanges. Mais quand on en arrive au chaos, à la fureur et à la bonne volonté ce n'est plus le Parlement.

Une voix: Vous vouliez dire mauvaise volonté?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, entendez mauvaise volonté. Quant à ce qui doit se passer d'ici six heures moins le quart mercredi—ma foi, autant mettre aux voix dès maintenant, car le Parlement, tel que nous le connaissons, ne fonctionnera pas. Même si la chose a commencé à se produire après l'annonce du recours à la clôture, bien qu'elle ait déjà commencé dans ce cas-ci, à titre de député de l'opposition, je propose que nous n'agissions pas ainsi. Il ne nous reste qu'un temps limité pour l'étude du bill de l'impôt sur le revenu. Consacrons-y ce temps. Adoptons autant d'articles que possible. Évitions les divertissements ou les diversions secondaires. Ne perdons pas une minute du temps que la motion propose de nous accorder.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Troisièmement, monsieur l'Orateur, comme je l'ai soutenu au début, je voudrais déclarer ceci. Comme je n'ai jamais voulu me prononcer en faveur de la clôture, je crois que nous avons des raisons particulières de ne pas appliquer la clôture au sujet de ce bill. Rien ne touche davantage la population qu'un bill de l'impôt. Tous doivent payer des impôts directs ou indirects, d'une façon ou d'une autre. Ce bill comporte nombre de malentendus. Il est très confus. Lorsqu'il entrera en vigueur au cours de l'an prochain, ses dispositions provoqueront c'est fatal, beaucoup de ressentiment. Si les Canadiens se rappellent, en faisant leurs déclarations d'impôt sur le revenu, qu'on leur a imposé ce bill en appliquant la clôture, ils en ressentiront d'autant plus d'amertume.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je prétends, monsieur l'Orateur, étant donné que les partis de l'opposition à la Chambre représentent, à la suite des élections de 1968, plus de 50 p. 100 de la population, plus de Canadiens que les députés d'en face, notre désir de voir ce projet de loi faire l'objet d'un débat libre plutôt que de le voir assujéti à l'imposition de la clôture, est valable. A mon titre de leader à la Chambre, je continuerais volontiers à participer à des discussions en vue d'arriver à une entente quelconque pour mettre fin à ce débat sur la mesure fiscale. Je soutiens qu'on se fourvoie en adoptant cette façon de procéder, qu'elle engendre la mauvaise volonté et qu'il serait injuste d'imposer aux Canadiens un projet de loi fiscal de cette envergure au moyen de la clôture.